

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 11**

**Nombres de conseillers**

|             |   |
|-------------|---|
| En exercice | 9 |
| Présents    | 9 |
| Votants     | 9 |
| Absents     | 0 |
| Exclus      | 0 |
| Procuration | 0 |

**DE LA COMMUNE DE CRAS**

Séance du vingt-un mars,  
L'an deux mil vingt-six, à **9 heures**.  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

**Date de la  
convocation**

17 mars 2026

**Date de l'affichage**

17 mars 2026

**Etaient présents** : DI MARIA Nicole – BANCHERI Frédéric – CLAUDIO Catherine – LAURENT Irène – MICHEL Stéphane – MOROT Barbara – NURIT Fabien – TRENOY Chantal – VEYRET Gérard

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s) :**

**A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s) :** MOROT Barbara

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-7 ;

**OBJET :**

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal ;  
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;  
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

**CONSEIL  
MUNICIPAL  
/  
ELECTION  
DU  
MAIRE**

**Candidat : DI MARIA Nicole**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 9

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 9

A obtenu :

– Mme Nicole DI MARIA neuf voix (9)

- Mme Nicole Di MARIA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre.

A Cras, le 21 mars 2026,

La/le secrétaire de séance

Le Maire,  
Nicole DI MARIA

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture de Grenoble  
le  
Et publication ou  
notification du